LA VALLÉE DE DIEPPE

SITUATION

Sur le littoral cauchois, l'agglomération de Dieppe se situe à une soixantaine de kilomètres au nord de Rouen. Entre le pays de Caux et le Petit Caux, Dieppe et sa vallée se situent dans la vallée de l'Arques, à la convergence de trois vallées, l'Eaulne, la Béthune et la Varenne. Dieppe constitue la limite nord du pays de Bray. Entre des falaises hautes d'une centaine de mètres, l'agglomération s'est implantée dans le fond de vallée et plus récemment sur les coteaux et le plateau.



CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES



Dieppe depuis le belvédère : le boulevard de la mer et la ville sont dominés par des monuments repères. (2009 - commune de Dieppe)

Une ville cernée par les falaises du pays de Caux

Entre les hautes falaises du pays de Caux, la ville de Dieppe s'est lovée au creux de l'estuaire de la vallée de l'Arques. La ville occupe conjointement, une petite vallée voisine, celle du Puys qui entaille elle aussi la falaise. Les reliefs marqués se retournent sur la vallée de l'Arques devenant des coteaux habités qui dominent la ville. On y trouve une étroite imbrication des habitations et de la végétation.

Ces reliefs ont permis l'implantation d'ensembles architecturaux forts dont la chapelle de Notre-Dame de Bon Secours avec ses coteaux préservés, véritable repère au nord des bassins portuaires et le château (édifié au 4e siècle) sur la rive sud. En amont, toujours dans la vallée de l'Arques, le château d'Arques-la-Bataille s'appuie lui aussi sur le relief.

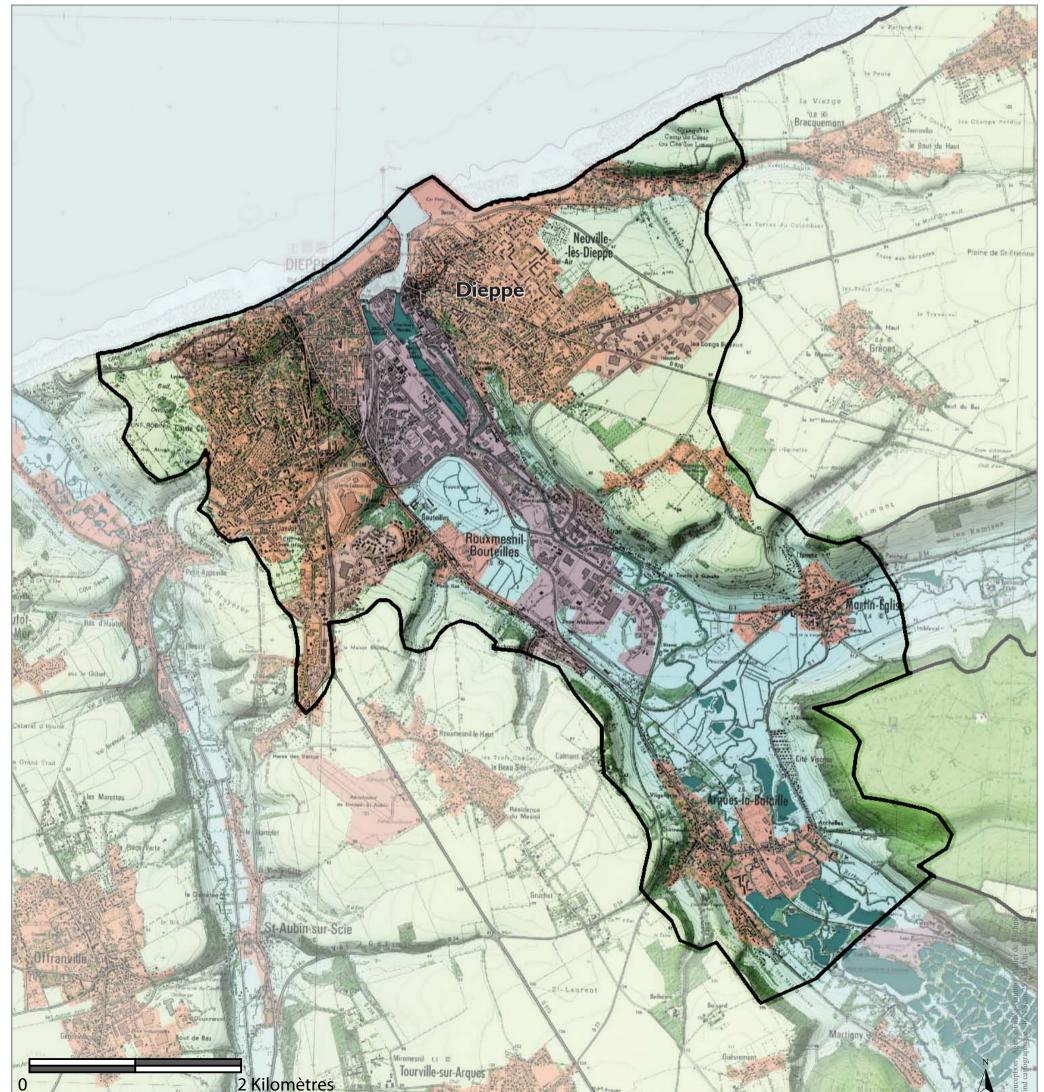


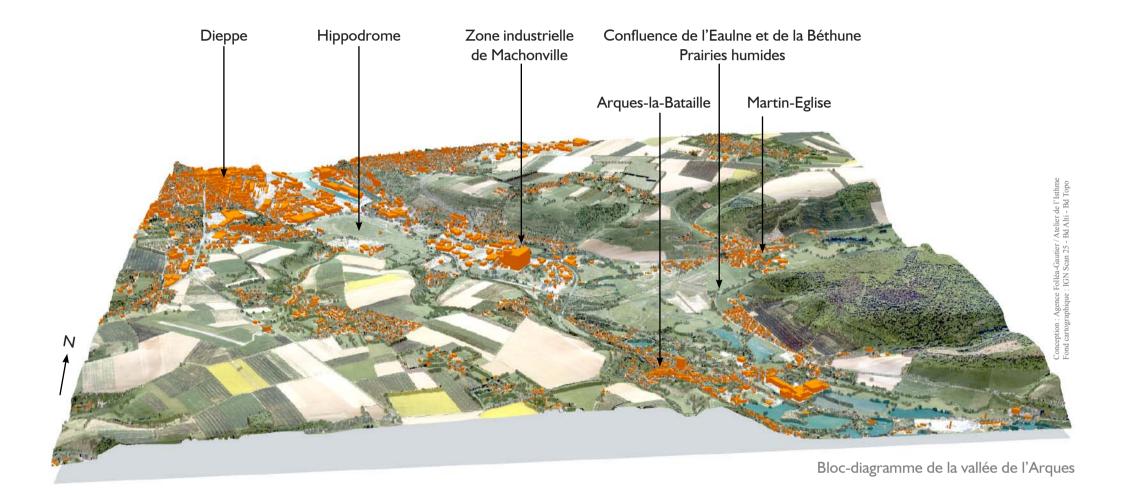
Carte postale ancienne montrant une vue générale de Dieppe.

CARTE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE N° 13 : LA VALLÉE DE DIEPPE

Principaux éléments de paysage de l'unité

- Une ville cernée par les falaises du pays de Caux
- Une imbrication entre centre urbain, port industriel et station balnéaire
- Une agglomération qui s'étend aussi sur les plateaux
- Des zones humides de l'estuaire corsetées





Une agglomération qui est sortie du site de la vallée

A l'origine, la ville de Dieppe s'implantait dans le creux de la vallée, en front de mer. Seul le château en rive gauche et la chapelle en rive droite ressortaient de l'emprise des coteaux. La ville s'est ensuite développée en amont de la vallée. Ces dernières décennies, elle s'est affranchie des coteaux pour gagner les plateaux vers l'est comme vers l'ouest. Ce phénomène d'extension rapide de la ville se traduit par le développement de nombreux lotissements et de zones d'activités, peu denses et très consommateurs d'espace.

Sans transition avec l'espace agricole des plateaux, ces fronts bâtis trahissent la présence de la ville bien avant qu'on ne perçoive le site de la vallée. Ces développements urbains sont



Carte ancienne de Dieppe. (Gallica.bnf.fr)

particulièrement visibles aux abords des entrées de ville, la RD 925 et la RD 915. Depuis la vallée, les extensions sont pénalisantes quant elles sont construites sur les crêtes de coteaux, effaçant la ligne qui cadre la vallée et dominant même les monuments repères comme le château ou la chapelle.



Vue de la plage de Dieppe, par Edouard Holstein, 1954. (source : Destination Normandie - Musée de Normandie de Caen - 2009)



Les lotissements situés sur la ligne de crête. (2009 - commune de Rouxmesnil-Bouteille)



Développement des extensions urbaines autour de Dieppe à partir des villages des plateaux, s'étalant jusqu'à rejoindre la ville centre.



La vallée de la Scie, vallée préservée à proximité immédiate de Dieppe. (2009 - commune de Hautot-sur-Mer)

De grandes emprises qui jouent un rôle de coupures vertes

Au cœur des secteurs soumis à ces développements urbains rapides, de grosses emprises d'équipements sportifs forment de véritables coupures vertes, très précieuses, entre les différentes communes de l'agglomération. En direction d'Hautot-sur-Mer, la ville est retenue par la présence d'un golf qui maintient vierge d'urbanisation la ligne de crête qui domine la vallée de la Scie (Golf datant de 1897). On remarque le même phénomène dans la vallée, avec l'hippodrome qui reste la dernière zone inondable en amont de Dieppe. Enfin et plus éloigné du cœur de la ville, l'aérodrome et le Camp de César, restent des zones protégées et sont amenées à former les futures coupures vertes de la périphérie dieppoise.

Des zones humides corsetées de l'estuaire

L'Arques constitue en réalité la rencontre de 3 rivières (Eaulne, Varenne, Béthune). Cette rencontre a lieu dans une vaste zone humide entre les zones industrielles de Roumesnil-Bouteilles, Arques-la-Bataille et Martin-Eglise. Ce site est reconnu à la fois comme espace «Natura 2000» au titre de la directive oiseaux mais aussi comme «site inscrit» au titre de la vallée de l'Eaulne. Il constitue le dernier espace vierge de remblais en amont de Dieppe.



La zone humide en amont de Dieppe, un espace de nature à préserver. (2009 - commune de Martin-Eglise)

Dieppe

Fond de vallée humide menacée par l'urbanisation

Martin-Eglise

Réseau hydrographique dense (bras, canaux, étangs...)

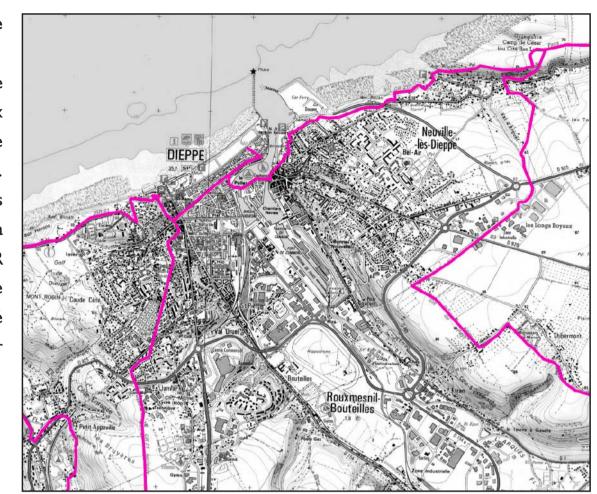
Centre urbain de Dieppe

Urbanisation croissante

Le remblaiement des sols à Dieppe n'empêche pas les phénomènes de crue et l'agglomération basse reste soumise aux inondations dont la dernière très importante date de 1999. Ces phénomènes sont notamment dus à la disparition des zones d'expansions des crues en amont du bassin versant.

Un réseau dense de circulations douces qui traverse un territoire peu aménagé

Situé en bord de littoral et au débouché d'une vallée, le site de Dieppe est un lieu propice aux randonnées et aux circulations douces. Il existe de nombreux chemins, dont le GR 21 qui suit la côte en rentrant dans le centre de Dieppe. Un autre chemin, le GR de pays traverse la forêt d'Arques et Martin-Eglise avant de ressortir de l'agglomération par la zone d'activité des Longs Boyaux, tandis qu'un troisième GR provient de la vallée de la Scie avant d'entrer dans Dieppe à proximité du golf. Ce réseau dense est une opportunité pour l'agglomération qui tient là une structure de base pour organiser un maillage de chemins entre ville et campagne.



Extrait de carte IGN 1/25000 du réseau de chemins de randonnées de l'agglomération de Dieppe.

ANALYSE CRITIQUE, IDENTIFICATION DES PROBLÉMATIQUES

LES VALEURS PAYSAGÈRES

Les silhouettes bâties et monuments repères :

- Reconnaissance, identification et prise en compte spécifique dans les choix d'urbanisme.
- Préservation des espaces non bâtis qui les mettent en valeur (reculs, dégagements visuels...).

Les prairies humides, zones d'expansion des crues en amont de Dieppe :

- Gestion des zones d'expansion des crues.
- Maintien et gestion du site de confluences des trois rivières (Béthune, Varenne et Eaulne).



Confluence des trois rivières : de grandes prairies humides.

Les coteaux, le cadre de la vallée :

- Maintien hors des zones constructibles des coteaux vierges d'urbanisation.
- Recul des nouvelles constructions sur le plateau par rapport à la ligne de crête.
- Maintien des structures végétales sur les coteaux urbanisés.
- Repérage et aménagement des points de vues sur la vallée.

LES RISQUES ET LES PROBLÈMES



Des extensions d'urbanisation sur le plateau qui s'imposent dans le paysage agricole.

Les limites des extensions urbaines sur les plateaux :

- Création de bandes plantées entre l'espace agricole et les implantations urbaines sur le plateau.
- Arrêt de l'urbanisation linéaire le long des infrastructures routières.
- Valorisation des espaces publics et diminution de la part des voitures.

Les entrées de ville, des infrastructures trop routières :

- Aménagement des abords d'infrastructures routières pénétrant dans Dieppe.
- Plantation d'arbres de haute-tige.
- Mise en place d'une charte des entrées de l'agglomération dieppoise.

Les projets d'extensions des zones industrielles en amont de Dieppe :

- Arrêt des constructions de bâtiments d'activités dans les prairies humides.
- Aménagement des espaces publics des zones d'activités existantes, plantations abondantes des parcelles non bâties, organisation optimisée des stationnements.
- Réflexion sur les architectures (volumétries, couleurs, insertion paysagère...).



Des bâtiments d'activités «posés» sans souci de qualité paysagère.

Légende des enjeux en dernière page

